



**DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES ORIENTALES
ARRONDISSEMENT DE CERET**

**DECISION DU MAIRE
N°123/2022**

**Attribution du marché Extension des locaux
techniques du Port de Plaisance**

Le Maire de la Ville de BANYULS SUR MER

Vu l'article L2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°14/juin/2020 en date du 15 juin 2020

Vu les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique, concernant les marchés à procédure adaptée,

Considérant la nécessité de passer un Marché pour l'opération Extension des locaux techniques du port de Plaisance

Considérant que le Marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article R2122-2-3° du Code de la Commande Publique. Une première consultation a été lancée le 05 mai 2022 pour laquelle le Maître d'Ouvrage n'a reçu aucune réponse.

Considérant qu'un Dossier de Consultation des Entreprises a été envoyé à l'entreprise SEMPERE ET FILS

Considérant la proposition de l'entreprise SEMPERE ET FILS

DECIDE

ARTICLE 1 :

De confier le Marché : Extension des locaux techniques du port de Plaisance à l'entreprise SEMPERE ET FILS domiciliée 60 Route de Perpignan – 66380 PIA pour un montant H.T. de 367 946.20 €

ARTICLE 2 :

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours

ARTICLE 3 :

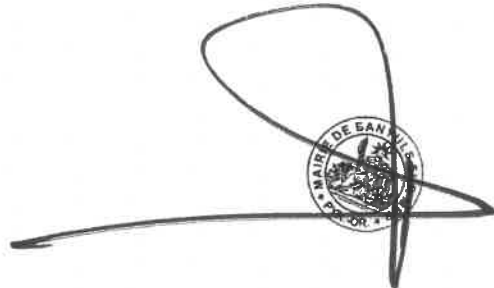
La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire certifie de caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité

Banyuls sur mer, le jeudi 16 juin 2022

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Berger Levrault', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE BANYULS SUR MER' and '11110'.